

Protéger la planète et agir pour les générations futures

Grand plan d'économie et de production locale d'énergie : la municipalité inscrit Cannes dans une démarche innovante d'autosuffisance énergétique durable pour lutter contre le réchauffement climatique, construire l'avenir et protéger le pouvoir d'achat

La protection de l'environnement et le développement durable sont des priorités de l'action de David Lisnard. Depuis 2014, de nombreuses initiatives concrètes, souvent pionnières, ont été déployées de manière anticipée afin d'intégrer les enjeux écologiques dans chaque projet municipal.

Aujourd'hui, le maire de Cannes intensifie cette démarche volontariste et inscrit la commune – et l'intercommunalité – dans un grand plan d'économie et de production locale d'énergies décarbonnées et économiquement viables. Dès septembre 2022, celui-ci se concrétise notamment par l'amplification des mesures de réduction massive de la consommation énergétique des services municipaux et par la réalisation d'un Plan Photovoltaïque pour alimenter les bâtiments et équipements communaux. Ainsi, Cannes devient productrice et consommatrice de sa propre électricité.

Conformément au projet de mandat de David Lisnard, ces actions s'inscrivent dans le cadre d'une vision méthodique et durable pour faire de Cannes une référence environnementale et rendre le bassin de vie cannois le plus autosuffisant possible. Par ailleurs, elles renforcent la stratégie cannoise de lutte contre le réchauffement climatique et de souveraineté énergétique pour protéger la planète, améliorer la qualité de vie, construire l'avenir avec une ambition responsable et agir en faveur des générations futures.

« En complément des systèmes nationaux de productions nucléaire, hydroélectrique et d'énergies renouvelables, Cannes déploie sa propre stratégie d'indépendance énergétique. Cette ambition vertueuse s'inscrit elle-même dans une démarche de lutte contre le réchauffement climatique par le développement des énergies locales décarbonnées, d'amélioration de la qualité de vie et de préservation du pouvoir d'achat des habitants. Cette convergence d'objectifs se traduit notamment par le lancement d'un grand plan photovoltaïque cannois pour alimenter les bâtiments publics, la création d'une station de production d'hydrogène vert pour les transports publics ou encore la réalisation de plusieurs réseaux de chaleurs à partir de déchets verts ou de l'énergie calorifique de la mer. Par ailleurs, Cannes multiplie les initiatives pour réduire la consommation énergétique des services municipaux, en agissant sur l'éclairage public, en rénovant des chaudières à gaz et en isolant les bâtiments communaux, et sensibilise les agents municipaux ainsi que la population aux bons comportements par des campagnes de communication. Ces mesures écologiques et économiques fondent notre politique d'autonomie énergétique à la fois concrète, incitative et positive. Cannes avait anticipé. Aujourd'hui, elle amplifie ses actions et concrétise sa vision. »

David Lisnard, maire de Cannes et président de l'Agglomération Cannes Lérins

Réduire massivement la consommation énergétique des services municipaux

Dans le cadre de son « **Plan énergie** » lancé en 2014, la Mairie de Cannes a entrepris de nombreuses actions pour diminuer ses consommations énergétiques. Ce plan vise à protéger l'environnement, inscrire la commune dans une dynamique de développement durable et baisser les dépenses de fonctionnement pour préserver le contribuable. Il comprend :

- **la rénovation de l'éclairage public** via des lumières LED basse consommation pour réduire les consommations unitaires. Ainsi, **la consommation a diminué de -45%** (par point lumineux) et **de -37% au total** à hauteur de 6 576 MWh en 2021 (investissement municipal de 899 000 €). Cette opération est effectuée pour tous les grands projets de requalification urbaine (Allées de la Liberté, Croisette, Suquet, Hespérides, etc.) ou de travaux de voirie (boulevards Carnot, Paillassou, du Périer, du Riou, avenue Maréchal Juin, etc.) et inclut le changement de 400 lanternes par an. Depuis 2014, **une baisse de consommation importante de 3 920 MWh/an a été enregistrée par la municipalité sur l'éclairage public**. La poursuite de ces mesures vise une diminution supplémentaire de la consommation d'électricité de **400 MWh/an** ;
- **le renouvellement de l'éclairage des bâtiments administratifs communaux, des écoles et des infrastructures sportives** (stades et gymnases) par des LED basse consommation. Des détecteurs de présence et interrupteurs à minuterie seront également installés dans les locaux. **La réduction de la consommation d'électricité est estimée à 200 MWh/an** ;

- **le remplacement depuis 2014 de 25 chaudières dans les bâtiments communaux, écoles, crèches, MJC, médiathèques, stades et serres municipales par des chaudières modernes à condensation.** Elles permettent d'économiser **environ 20%** de gaz pour une production de chaleur identique (450 MWh/an économisés sur les 23 bâtiments ayant bénéficié d'une nouvelle installation). **D'ici 2024, huit bâtiments municipaux bénéficieront de ce nouvel équipement.** Il s'agit des groupes scolaires Frédéric Mistral, Bocca Parc, de l'école élémentaire Goscinny, des crèches les Elfes et les Petits Mousses, des Archives Montrose, de la Maison des Associations (1, avenue des Broussailles) ainsi que des douches municipales **pour une économie estimée à 150 MWh/an ;**
- **la réduction du parc automobile communal** (-123 véhicules depuis 2014) pour protéger l'environnement et baisser les dépenses de fonctionnement.

Par ailleurs, la Mairie de Cannes poursuit la mise en place **de systèmes de récupération de chaleur des piscines** pour à la fois réchauffer les eaux neuves froides et laver les filtres à sable sans utiliser les eaux chaudes des bassins. Opérationnel depuis 2019 à Montfleury, ce dispositif est actuellement installé aux Oliviers et le sera prochainement au Grand Bleu. **La réduction de consommation d'électricité pour chaque piscine est estimée à 20%, soit un total de 963 MWh/an pour les trois équipements.**

- Les mesures déployées par la Mairie de Cannes dans le cadre du Plan Énergie garantissent **des réductions potentielles importantes de sa consommation totale d'électricité et de gaz : jusqu'à -44%** pour l'éclairage public, **jusqu'à -12%** pour l'éclairage des bâtiments et équipements communaux et **jusqu'à -13%** pour les consommations de gaz (chaudières et piscines).

En application du Dispositif Éco Efficacité Tertiaire (DEET) appelé « décret tertiaire », la municipalité va également lancer **un audit sur les 40 bâtiments communaux les plus énergivores.** Celui-ci donnera lieu à la mise en œuvre d'un plan d'actions portant sur la rénovation thermique, le remplacement des chaudières et des éclairages.

En outre, réduire les consommations d'énergie passe par la somme des actions individuelles. Ainsi, **la Mairie de Cannes sensibilise ses agents aux bonnes pratiques.** Cela comprend des affichages informatifs et consignes d'utilisation des climatisations (horaires et températures) avant les saisons de chauffe pour l'hiver et de climatisation pour l'été, des rappels sur la nécessité d'éteindre les dispositifs électriques lors des absences dans les locaux (notamment l'extinction des ordinateurs en dehors des plages de travail). Sont également déjà mis en œuvre : la suppression des chauffages individuels d'appoint et l'installation d'horloges sur les alimentations électriques informatiques pour arrêter les mises en veille nocturnes. **Une campagne de communication impactante en faveur de la transition énergétique** a aussi été lancée, mercredi 7 septembre 2022 sur tout le territoire, pour encourager la population à **diminuer son empreinte carbone par des gestes simples.**

Grand plan photovoltaïque : Cannes devient productrice d'électricité

Conformément au projet de mandat de David Lisnard, la Mairie de Cannes lance un grand Plan Photovoltaïque **afin d'intensifier ses actions en faveur de l'autonomie énergétique** et de renforcer sa stratégie rigoureuse et méthodique de baisse des dépenses, dans un contexte de hausse des prix qui touche tous les secteurs dont l'énergie.

Par son ensoleillement exceptionnel, Cannes dispose d'atouts évidents pour développer cette technologie. Celle-ci consiste à installer des panneaux photovoltaïques sur les toitures des bâtiments pour convertir les rayons du soleil en électricité. La ville dispose également de nombreuses surfaces adaptées **pour des projets d'autoconsommation collective photovoltaïque conciliables avec la préservation du paysage urbain.** Ceux-ci consistent à partager la production d'électricité entre sites producteurs et sites consommateurs, à la fois proches géographiquement et reliés entre eux. L'énergie produite transite par le réseau public de distribution d'électricité.

Une étude de faisabilité réalisée en 2021 a permis d'identifier des sites pouvant être « producteurs » et alimenter des équipements municipaux alentour afin de composer une première « grappe d'autoconsommation ». Début 2023, **178 modules photovoltaïques de 2 m² chacun et 216 autres seront installés respectivement sur les toitures de la Maison des Services Publics de Ranguin et du groupe scolaire Frédéric Mistral pour un investissement municipal total de 250 000 €.** L'énergie annuelle produite (équivalente à 233 MWh/an) va permettre de répondre aux besoins de ces deux sites ainsi qu'à ceux de la crèche Les Elfes, de l'école Saint-Exupéry et du gymnase Ranguin **à hauteur de 30% de la consommation totale de ces cinq bâtiments.**

D'autres « grappes d'autoconsommation » sont à l'étude : autour de la salle des Arlucs (en 2023, production de 250 MWh/an soit 27% de la consommation globale des bâtiments concernés) et autour du gymnase des Mûriers et de l'IUT (en 2024, production de 380 MWh/an soit 36% de la consommation globale des bâtiments concernés).

La Mairie de Cannes étudie également **l'expérimentation d'ombrières photovoltaïques.** Cette innovation technologique utilise des panneaux photovoltaïques très souples à installer sur des bâtiments ayant peu de portance en toiture. Le parking Abadie 2 (450 m² sur un support en pergola à construire pour une production électrique de 75 MWh/an), les serres municipales (225 m², 42 MWh/an) et le boulodrome Troncy (900 m², 150 MWh/an) sont les trois sites ciblés pour lancer cette expérimentation.

L'Agglomération Cannes Lérins s'engage vers l'autosuffisance énergétique

L'Agglomération Cannes Lérins (C.A.C.L.) mène **des projets et expérimentations innovants en faveur de la transition énergétique et destinés à réduire durablement les émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050**. Ces actions majeures doivent permettre au bassin de vie cannois d'être le plus **autosuffisant** possible afin de satisfaire ses besoins de production et consommation énergétiques, **grâce au développement d'énergies locales décarbonées et économiquement viables**. Cette stratégie comprend :

- **la création d'une unité de production d'hydrogène vert pour alimenter notamment les bus du réseau Palm Bus et les véhicules urbains** (camions-bennes, bateaux, hélicoptères). Ce projet est soutenu à hauteur de 8,4 millions d'euros par l'ADEME. Dès 2024, une station de production par électrolyseur sera opérationnelle. Le renouvellement de la flotte du transporteur intercommunal est en cours : 22 bus électriques sont en circulation depuis début 2021. **D'ici 2033, 54 bus et 9 bennes de collecte d'ordures ménagères seront alimentés par de l'hydrogène vert ;**
- **le déploiement d'une centrale de production d'énergie (biogaz) par la méthanisation des déchets ménagers ;**
- **l'installation de 57 bornes (WiiiZ) de recharges pour véhicules électriques** sur le bassin cannois pour répondre à la demande croissante des usagers ;
- **la mise en place de plusieurs réseaux de chaleur écologiques avec :**
 - **la production d'énergie à partir de déchets verts (centrale biomasse),** pour le quartier de la Frayère en renouvellement urbain, le stade Coubertin, la piscine du Grand Bleu, les bâtiments scolaires ainsi que le futur quartier prévu sur le site Ansaldobreda, d'ici 2025 ;
 - **la réalisation d'une centrale de thalassothermie** (récupération de l'énergie calorifique de la mer) en vue d'assurer une partie des besoins en chauffage et climatisation de bâtiments situés le long de la Croisette d'ici 2026 ;
- **la valorisation des calories générées par les eaux usées de la station Aquaviva** (production de biométhane) pour alimenter en froid la société Thalès Alenia Space et en chaud les copropriétés Cannes-Marina à Mandelieu, d'ici 2025 ;
- **le développement d'une unité hydroélectrique** sur la Siagne pour alimenter l'électrolyseur de la future station d'hydrogène (étude de préfaisabilité en cours)

Par ailleurs, l'Agglomération Cannes Lérins a lancé depuis novembre 2019 **une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)**. L'objectif est **d'encourager les travaux d'isolation du bâti privé et public**, grâce à l'attribution d'aides financières aux propriétaires bailleurs et occupants qui effectuent la rénovation de leur habitation. Ainsi, pour un gain énergétique au moins égal à 35%, l'intercommunalité alloue **une subvention allant de 5% à 35% du montant total des travaux**. Plus de **120 000 euros** de subventions ont d'ores et déjà été accordés (*Informations auprès du cabinet d'étude Urbanis, mandaté par la C.A.C.L, par téléphone 07 62 77 33 52 ou par mail opah@cannespaysdelérins.fr*).

Enfin, la C.A.C.L. tient un rôle de facilitateur auprès des partenaires publics et privés **désireux de déployer des installations photovoltaïques** et met à leur disposition l'étude du potentiel solaire réalisée en 2022, afin d'équiper une centaine de sites à horizon 2025.